COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

Présents : Mmes Patricia HULAK, Sandrine RICHARD, Christine SACRISTAIN, Muriel HERSANT FEREY, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Aline VIOLANTE,
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Johnny GAUTRON, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

Mme Claude ANDREAU donne pouvoir à Mme Catherine LACOUX, Mme Béatrice BROSSET donne pouvoir à Mme Katia BOIS, Mme Carol PASQUET donne pouvoir à M. Jean-Louis MAHIEU, Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Sandrine RICHARD, M. Bruno VINCENT donne pouvoir à M. Janick ALARY, M. Nicolas TIO donne pouvoir à M. Olivier MADELIN

Absent excusé sans remise de pouvoir : M. Claude ABLITZER

Mme Christine SACRISTAIN a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-sept,
le 27 février à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 22 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 janvier 2017

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal est informé qu'aucune décision nouvelle n'a été contractée depuis la séance du conseil municipal du 30.01.2017.

URBANISME / TECHNIQUE

3. Convention de servitude gaz - La Fontaine Sainte-Tutrille et le Coteau de la Duvellerie - projet d'aménagement des Berges du Cher

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le principe de constitution d'une servitude souterraine constituée à l'occasion de la création d'une canalisation gaz d'une longueur de 71 mètres desservant le projet d'aménagement des Berges du Cher ;
PRECISE que la servitude de passage est instaurée sur les parcelles suivantes :
AB 167 La Fontaine Sainte-Tutrille
ZC 142 Coteau de la Duvellerie
ZC 143 Coteau de la Duvellerie
ADOPTE la convention de servitude souterraine constituée entre GRDF et la commune d'Azay-sur-Cher ;
AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

RESSOURCES HUMAINES

4. Ressources humaines : mise en place de la prime de service et de rendement (PSR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'instaurer, à compter du 1er mars 2017, la Prime de Service et de Rendement (PSR) pour les agents stagiaires et titulaires relevant du grade de Technicien Principal de 2ème classe ;
AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l'agent au titre de la PSR dans le respect des principes définis ci-dessus ;
DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2017,
PRECISE que la délibération n° 10 en date du 10 novembre 2015 est conservée pour les agents relevant des catégories B (administratif) et C ;
SPECIFIE que la délibération n°11 en date du 19 avril 2016 est maintenue pour les agents relevant de la catégorie A.

5. Ressources humaines : mise en place de l'indemnité spécifique de service (ISS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'instaurer, à compter du 1er mars 2017, l'indemnité spécifique de service pour les agents stagiaires et titulaires relevant du grade de Technicien Principal de 2ème classe ;
AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l'agent au titre de l'ISS dans le respect des principes définis ci-dessus ;
DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2017,
PRECISE que la délibération n° 10 en date du 10 novembre 2015 est conservée pour les agents relevant des catégories B (administratif) et C ;
SPECIFIE que la délibération n°11 en date du 19 avril 2016 est maintenue pour les agents relevant de la catégorie A.

6. Service espaces verts : création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'approuver la création d'un poste, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité, d'adjoint technique de 2ème classe, pour une durée de 12 mois à compter du 23 mars 2017, d'une durée de 20 heures hebdomadaires ;
DEFINIT la rémunération pour ce poste d'adjoint technique de 2ème classe par référence à l'indice brut 347 ;
DECIDE de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 (1°) de la loi susvisée ;
AUTORISE M. le Maire à signer le dit contrat ;
INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

FINANCES / MARCHES PUBLICS /CONTRATS

7. Actualisation 2017 des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués

Les délibérations indemnitaires qui faisaient référence aux indemnités de Maire et Adjoints et celles des conseillers municipaux délégués, prises le 8 avril 2014, sont devenues caduques. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération afin de tenir compte des actualisations.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux votés précédemment tout en visant « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'arrêter les indemnités des élus ainsi qu'il suit :

- Pour M.ALARY, Maire : 39.46% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour les six adjoints : 13.68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour les deux conseillers municipaux délégués : 6.84% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

FIXE le versement des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux sous ces nouvelles modalités à compter de l'entrée en vigueur des réglementations suivantes :

- augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022 (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 avec application au 1er janvier 2017) ;
- majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er février 2017 (décret n°2016-670 du 25 mai 2016).

8. Adoption des trois taxes 2017 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les

reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 16,65 %
- Foncier bâti = 22,24 %
- Foncier non bâti = 54,14%

Article 2 : CHARGE Monsieur le maire ou un Adjoint délégué de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

9. Demande de subvention – fonds parlementaires – Madame la Députée – tranche optionnelle « jeu n°2 » - projet d'aménagement des Berges du Cher

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'approuver le plan de financement de la tranche optionnelle « jeu n°2 » de l'aménagement des Berges du Cher
SOLLICITE une subvention de 7 000 € au titre de la réserve parlementaire 2017 de Madame la Députée ;
AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

10. Demande de subvention – fonds parlementaires – Monsieur le Sénateur – travaux de mise en sécurité de la route des Charpereaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de réaliser les travaux de mise en sécurité de la route des Charpereaux pour un montant prévisionnel de 33 071.49 € H.T ;
S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2017 et prévoir les crédits complémentaires en conséquence, au budget supplémentaire 2017 - section d'investissement ;
APPROUVE le plan de financement des travaux de mise en sécurité de la route des Charpereaux présenté supra ;
AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur le Sénateur.

11. Demande de subvention – produit des amendes de police – travaux de mise en sécurité de la route des Charpereaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de réaliser les travaux de mise en sécurité de la route des Charpereaux pour un montant prévisionnel de 33 071.49 € H.T
S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2017 et prévoir les crédits complémentaires en conséquence, au budget supplémentaire 2017 - section d'investissement
AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2017, au taux maximal, pour l'opération susvisée.

12. Demande de subvention Agence de l'Eau – plan de gestion différencié et plan de communication – opération écophyto

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la mise en œuvre de l'opération eco-phyto, telle que présentée supra,
AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter une aide financière 2017, auprès de l'Agence de l'eau, au taux le plus élevé, pour la mise en place d'un plan de gestion différencié et du plan de communication lié à l'application des nouvelles normes de réduction d'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics.

13. Attribution d'une subvention de fonctionnement 2017 à l'association issue du comité d'initiative

Après avoir pris connaissance de ces informations, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association issue du comité d'initiative à 1800 € pour 2017,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, section de fonctionnement (article 6574).

14. Appel à projet 2017 : plan numérique pour l'éducation : collèges numériques, innovations pédagogiques et ruralité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'acquisition d'une classe mobile pour l'équipement de l'école primaire,

SOLLICITE une subvention de 50% sur le montant de cette acquisition via l'appel à projet plan numérique pour l'éducation : collèges numériques, innovation pédagogiques et ruralité,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette demande.

INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS

15. Communauté de communes Touraine-Est Vallées : retrait du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et adhésion au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher numérique

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE la Communauté de Communes Touraine-Est Vallée à se retirer du Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique ;

AUTORISE la Communauté de Communes Touraine-Est Vallée à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Loir et Cher Numérique ;

CHARGE M. le Maire ou l'adjoint délégué de notifier la présente décision à M. le Président de la communauté de communes Touraine-Est Vallées.

16. Communauté de communes Touraine-Est Vallées : désignation des représentants à la CIID (commission intercommunale des impôts directs)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

PROCEDE à la désignation de quatre représentants de la commune (deux titulaires et deux suppléants) au sein de la CIID de la communauté de communes Touraine-Est Vallées :

Représentants titulaires CCID désignés - commune d'Azay-sur-Cher :

Nom	Prénom
VIAU	Hubert
GUESNIER	Jacques

Représentants suppléants CCID désignés - commune d'Azay-sur-Cher :

Nom	Prénom
CHANTELOUP	Chantal
PETIBON	Francis

17. Adoption d'une convention entre la FDAAPPMA 37, l'AAPPMA « Le lancer club » et la commune d'Azay-sur-Cher permettant l'adhésion et la vente de cartes de pêche en mairie

le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les termes de la convention établissant les modalités de fonctionnement du partenariat créé entre la FDAAPPMA (fédération de pêche) d'Indre-et-Loire, l'AAPPMA « Le Lancer Club » et la commune d'Azay-sur-Cher pour la mise à disposition d'un système d'adhésion-vente de cartes de pêche par internet,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
PRECISE que la présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

INFORMATIONS GENERALES

18. Informations générales

Le Conseil Municipal est informé sur :

- Réunion de prévention des crues avec la DDT, le 28 février 2017 à 18h30 – salle Darrasse,
- Arrivée du Responsable des services techniques le 9 mars prochain,
- Elections Présidentielles du 23 avril et du 07 mai,
- Travaux d'interconnexion en eau potable -SIAEPA,
- Cérémonie des pompiers (inauguration camion) le 2 mars à 18h

Azay-sur-Cher, le 6 mars 2017

Le Maire,
Janick ALARY